

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D016
ESPACE DE LOISIRS - Billetterie - saison 2023

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la proposition reçue,

Vu l'inscription au Budget Primitif 2023 de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter le stock de la billetterie des entrées de l'espace de loisirs pour la saison estivale 2023,

DECIDE

Article n°1 : L'entreprise GRAPHI LOIR, dont le siège social est situé à Montval-sur-Loir (SARTHE) - Z.I Mont sur Loir, est retenue pour l'impression et la livraison de la billetterie de l'Espace de Loisirs pour la saison estivale 2023, pour un montant total de **1 090.20€ ht soit 1 308.24€ ttc.**

Article n° 2 : Mention de cette décision sera fait au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 19/05/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

